

Envoi par courriel et par télécopieur : 1-514 350-2599

Québec, le 29 juin 2012

Monsieur Michel Allaire
Coordonnateur environnement
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) DQ2 (questions nos. 1 à 4)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue dernièrement sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous adresse les questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 juillet prochain, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j. : Annexe de questions

Annexe de questions

1- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Le PMGMR ayant été adopté en 2006, sa révision quinquennale a-t-elle été complétée ? Sinon, quel en est l'état d'avancement et quand prévoit-on qu'elle sera complétée ?

2- Le suivi et le bilan du PMGMR

Le document portant sur l'élimination par enfouissement que vous nous avez fourni présente des données pour les années 2006 à 2011 (document déposé DB20). Vous nous avez aussi remis le *Bilan 2007-2008 du PMGMR* (document déposé DB22).

A- Est-il possible d'obtenir un bilan équivalent pour les années 2009, 2010 et 2011 ?

Afin de faciliter le suivi des mesures du PMGMR dans les municipalités ainsi que de plusieurs indicateurs clés liés à la gestion des matières résiduelles, la CMM a mis en ligne à l'automne 2008, une page interactive : le « *Tableau de bord du PMGMR* ». Sur cette page, aucune des données fournies ne couvre une période plus récente que 2008.

B- Pourquoi le « tableau de bord » ne présente-t-il pas les résultats de 2009, 2010 et 2011 ? Expliquer les procédures de suivi de mise à jour de l'information sur la gestion des matières résiduelles à la CMM.

3- Les plans directeurs des cinq secteurs

Dans le bilan 2007-2008 du PMGMR que vous nous avez fourni, un des objectifs des « PERSPECTIVES 2009-2010 » est de « *Compléter les plans directeurs de chacun des cinq secteurs géographiques et actualiser la planification métropolitaine de gestion des résidus organiques et ultimes* » (document déposé DB22, p. 3). Sur le site Internet de la CMM, la page consacrée à la gestion des matières résiduelles* indique que « *ces cinq plans directeurs devraient être complétés au cours de 2010; ceux-ci feront l'objet d'une synthèse par la suite* ». Dans un document plus récent daté de mai 2012 (document déposé DB20), il est précisé que trois des cinq secteurs ont complété leur plan directeur.

* : (<http://cmm.qc.ca/planification-de-la-gestion-des-matieres-residuelles/activites-en-cours/>)

A- Dans l'état actuel de préparation des plans directeurs, quand la CMM prévoit-elle disposer des deux plans directeurs qui n'ont pas encore été achevés ?

B- Pourriez-vous nous indiquer le lien pour consulter ou télécharger les trois plans directeurs complétés.

Les plans directeurs visant principalement à permettre aux grands secteurs de la CMM « *de traiter leurs matières résiduelles sur leur territoire* », vous précisez que « *d'ici quelques années, les besoins en enfouissement des municipalités du Grand Montréal à l'extérieur du territoire pourraient diminuer de façon significative* » (document déposé DB20, p. 4).

- C- Compte tenu de l'état d'avancement des plans directeurs, vers quel horizon peut-on s'attendre à ce que la diminution des besoins en enfouissement à l'extérieur commence à se manifester ?**
- D- Et, conséquemment, vers quelle année peut-on s'attendre à ce que les installations prévues dans les plans directeurs soient pleinement en fonction et que la réduction des quantités envoyées à l'extérieur ait atteint son plein potentiel ?**
- E- À cet horizon, si tout se déroule selon les plans, à quelle diminution (en pourcentage) des matières résiduelles à enfouir à l'extérieur de la CMM peut-on s'attendre ?**

4- Les catégories de matières résiduelles

Le gestionnaire du LET de Saint-Nicéphore a calculé qu'en 2008, il a reçu 330 147 t de matières résiduelles provenant de la CMM (document déposé DA2). Par contre, le document déposé par la CMM portant sur l'élimination par enfouissement indique qu'en 2008, la CMM évalue avoir acheminé 113 157 t de matières résiduelles à Saint-Nicéphore soit près de trois fois moins (document déposé DB20, p. 3).

- A- D'où viendrait, selon vous, la différence entre ces deux évaluations ? Les tonnages d'enfouissement indiqués par la CMM dans ce document couvrent-ils toutes les catégories de matières résiduelles ou s'agit-il seulement de celles du secteur résidentiel ? Si c'est le cas, pourriez-vous compléter le portrait de l'ensemble des matières envoyées à l'enfouissement par la CMM.**
- B- Qu'en est-il des données du Bilan 2007-2008 (document déposé DB22) ? Existe-t-il un bilan distinct pour les catégories ICI et CRD ou pour l'ensemble des matières résiduelles de la CMM ?**

Le PMGMR, dans son inventaire des matières résiduelles produites à la CMM tient compte de toutes les catégories (tableau 2.11 du document déposé DB19). Les matières de provenance résidentielle comptent pour près du quart du total et celles de source ICI et CRD, pour près des deux tiers. Au chapitre 4 du PMGMR portant sur les infrastructures de gestion, il est précisé que « *les besoins de valorisation et d'élimination des matières résiduelles en provenance de tous les secteurs, soit ceux des ICI, des CRD et ceux du résidentiel, ont été pris en compte* » (p. 81).

- C- Cela signifie-t-il que les installations de traitement planifiées dans les plans directeurs des cinq secteurs sont ou seront conçues pour traiter les matières résiduelles de toutes les provenances, incluant les ICI et le CRD ?**
 - Sinon, expliquer ce qui est prévu pour traiter et valoriser les matières résiduelles de provenance ICI et CRD dans la démarche de la CMM. Qui s'occupe de mettre en place des équipements de traitement et de valorisation des résidus organiques et ultimes pour les ICI et CRD ?**